



Rapport statistique 2021

Le secteur de l'alimentation animale en quelques chiffres clés

Rapport annuel statistique

Table des matières

QUI SONT LES MEMBRES DE BFA ?	3
SECTEUR BELGE DE L'ALIMENTATION ANIMALE	3
1. BFA et production belge d'aliments composés.....	3
2. Chiffre d'affaires.....	4
3. Emploi.....	6
4. Évolution de la production d'aliments composés	7
5. Production par type d'aliment pour animaux.....	10
PRODUCTION PAR LES MEMBRES NON BELGES DE BFA	14
SECTEUR EUROPÉEN DE L'ALIMENTATION ANIMALE	15
1. Les 10 principaux pays producteurs.....	15
2. Importations vers la Belgique.....	16
3. Exportations depuis la Belgique	17
UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES	18
CONCLUSION – 2020 EN QUELQUES CHIFFRES	22

QUI SONT LES MEMBRES DE BFA ?

La Belgian Feed Association (BFA) comptait 138 membres en 2021 : 112 dont le siège social est situé en Flandre, 14 dont le siège social est situé en Wallonie et 12 dont le siège social est situé aux Pays-Bas.

En 2021, les membres de BFA ont fabriqué 7.647.459 tonnes d'aliments composés (prémélanges inclus). Les ventes totales en Belgique sont restées à peu près constantes par rapport à 2020 (+0,2%).

Les aliments pour animaux non produits en Belgique et commercialisés par des membres non belges sont inclus dans les chiffres relatifs à l'ensemble des membres de BFA. Dans la suite de ce rapport statistique annuel, une distinction est faite entre les chiffres concernant la production en et hors Belgique.

SECTEUR BELGE DE L'ALIMENTATION ANIMALE

1. BFA et production belge d'aliments composés

En 2021, les membres de BFA ont fabriqué 6.861.276 tonnes d'aliments composés en Belgique (hors prémélanges, donc). La production a diminué de 2,7% en 2021 par rapport à 2020. En 2021, le secteur a en effet dû faire face aux conséquences de la **pandémie de coronavirus**, la présence de la **peste porcine africaine**¹ et de la **grippe aviaire**².

La production belge des membres de BFA représente 98% de la production belge d'aliments composés par rapport à la production totale belge d'aliments composés, qui est de 7.157.955 tonnes³. Cela rend BFA très représentatif du secteur belge de l'alimentation animale.

¹ La période d'octobre à décembre a montré une diminution jusqu' à 15% pour les aliments pour porcelets et les aliments pour truies par rapport aux mêmes mois en 2020.

² En janvier, la production d'aliments pour poulets de chair a chuté de plus de 15 %, l'aliment d'élevage même de près de 30 %.

³ Statbel : codes NACE 10911033 (porcs), 10911035 (bovins), 10911037 (volailles), 10911039 (autres)

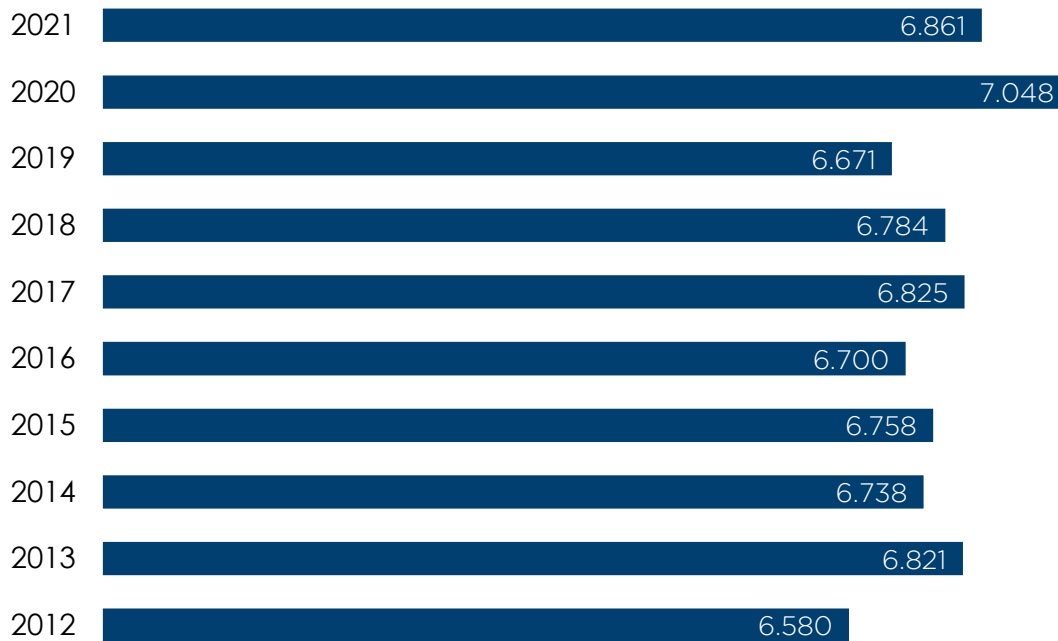


Figure 1 Production totale en Belgique par les membres de BFA (1.000 tonnes; l'axe commence à 5.000) (Source : BFA)

La production belge de BFA représente 98% de la production belge d'aliments composés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total du secteur des aliments composés⁴ a augmenté de 18% en 2021 par rapport à 2020, et s'élève désormais à 5,5 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires a donc plus augmenté que la production par rapport à 2020. Cela s'explique par **la hausse des prix des matières premières** et des aliments composés depuis septembre 2020. En conséquence, le prix moyen des aliments a augmenté de près de 100 euros entre septembre 2020 et décembre 2021. Les prix des aliments ont fortement augmenté, mais moins fort que les prix des matières premières. Le secteur de l'alimentation animale a donc de nouveau travaillé avec de **petites marges** en 2021.

La part du secteur des aliments composés par rapport à l'industrie alimentaire totale a légèrement augmenté en 2021 par rapport à 2020, et s'élève désormais à 10,1%.

⁴ Chiffre d'affaires calculé à partir des déclarations TVA des entreprises. Il ne s'agit donc pas du chiffre d'affaires lié à la production d'aliments composés uniquement : ce chiffre d'affaires englobe également d'autres activités et services.

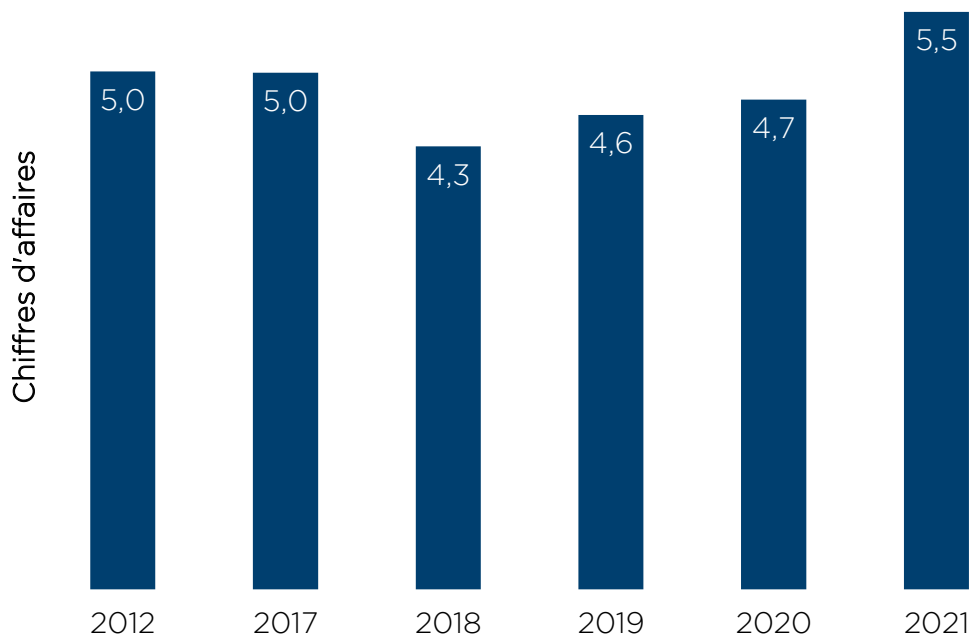


Figure 2 Chiffre d'affaires total du secteur des aliments composés (milliards d'euros)
(Source : Conseil Central de l'Économie)

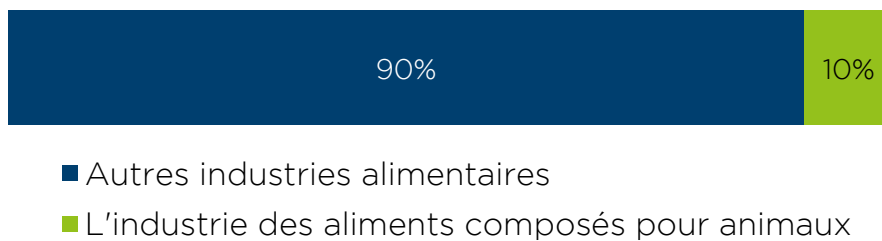


Figure 3 Part du secteur des aliments composés par rapport au chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire totale (Source : Conseil Central de l'Économie)

Le secteur des aliments composés représente environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire totale.

3. Emploi

Le nombre de personnes employées dans le secteur des aliments composés⁵ a diminué en 2021 pour atteindre le niveau le plus bas des 5 dernières années. La part du secteur des aliments composés par rapport au nombre de personnes employées dans l'industrie alimentaire totale a légèrement diminué jusqu'à 3,7% en 2021 (par rapport à 3,9% en 2020). Même si les personnes employées dans le secteur des aliments composés ne représentent que 4% de l'industrie alimentaire totale, elles participent à la réalisation d'environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire.

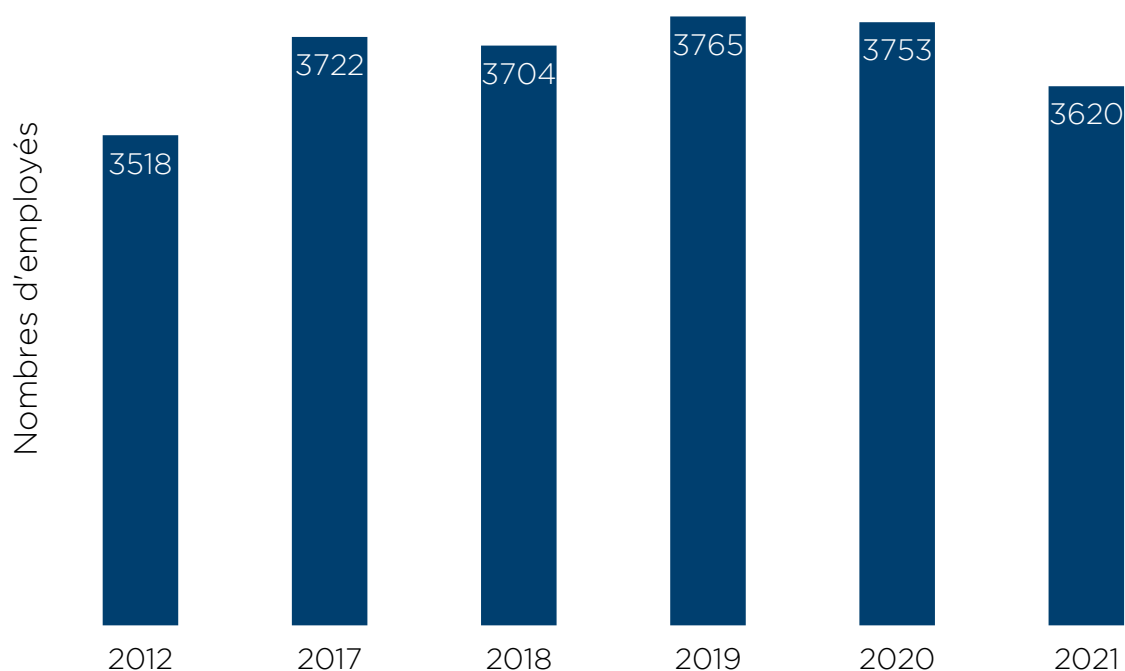
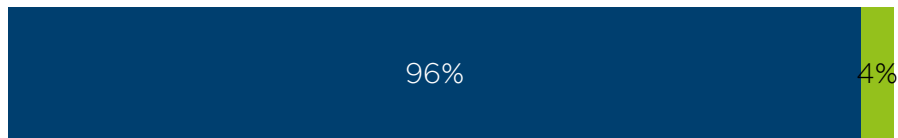


Figure 4 Nombre de personnes employées dans le secteur des aliments composés (Source : Office national de sécurité sociale)

⁵ Code NACE 10.910 (fabrication d'aliments pour animaux de ferme), sauf 10.920 (fabrication d'aliments pour animaux de compagnie).



- Autres industries alimentaires
- L'industrie des aliments composés pour animaux

Figure 5 Part des personnes employées dans le secteur des aliments composés par rapport à l'industrie alimentaire totale (Source : Office national de sécurité sociale)

Les personnes employées dans le secteur des aliments composés ne représentent que 4% de l'industrie alimentaire totale, mais elles participent à la réalisation d'environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire.

4. Évolution de la production d'aliments composés

En 2021, la production totale d'aliments composés, prémélanges compris, en Belgique par les membres de BFA s'élevait à 7.104.275 tonnes⁶. 2% des membres représentent ensemble 24% de la production en Belgique. Par ailleurs, les membres dont la production est inférieure à 50.000 tonnes sont eux aussi bien représentés (75%). Ensemble, ils produisent 16 % de la production de BFA.

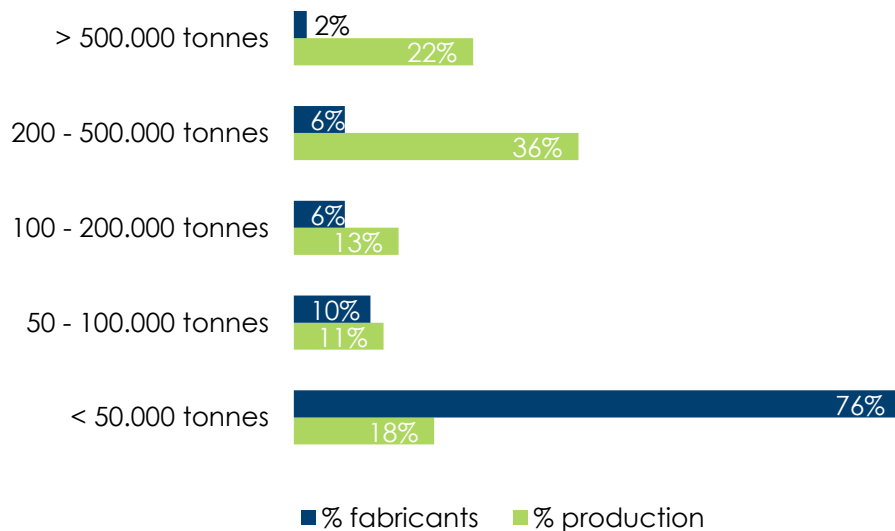


Figure 6 Répartition de la production en Belgique parmi les membres de BFA (Source : BFA)

⁶ Chiffre calculé à partir des déclarations mensuelles des chiffres de vente. En 2021, 125 fabricants ont transmis leurs chiffres de vente.

Après que la production d'aliments pour porcs et volailles ait légèrement augmenté en 2020, elle a de nouveau diminué en 2021 (respectivement -80.700 et -54. 200 tonnes par rapport à 2020). La hausse des 10 dernières années des aliments bovins et aliments divers ne s'est pas non plus poursuivie en 2021 (respectivement -46.800 tonnes et -5.400 tonnes par rapport à 2020).

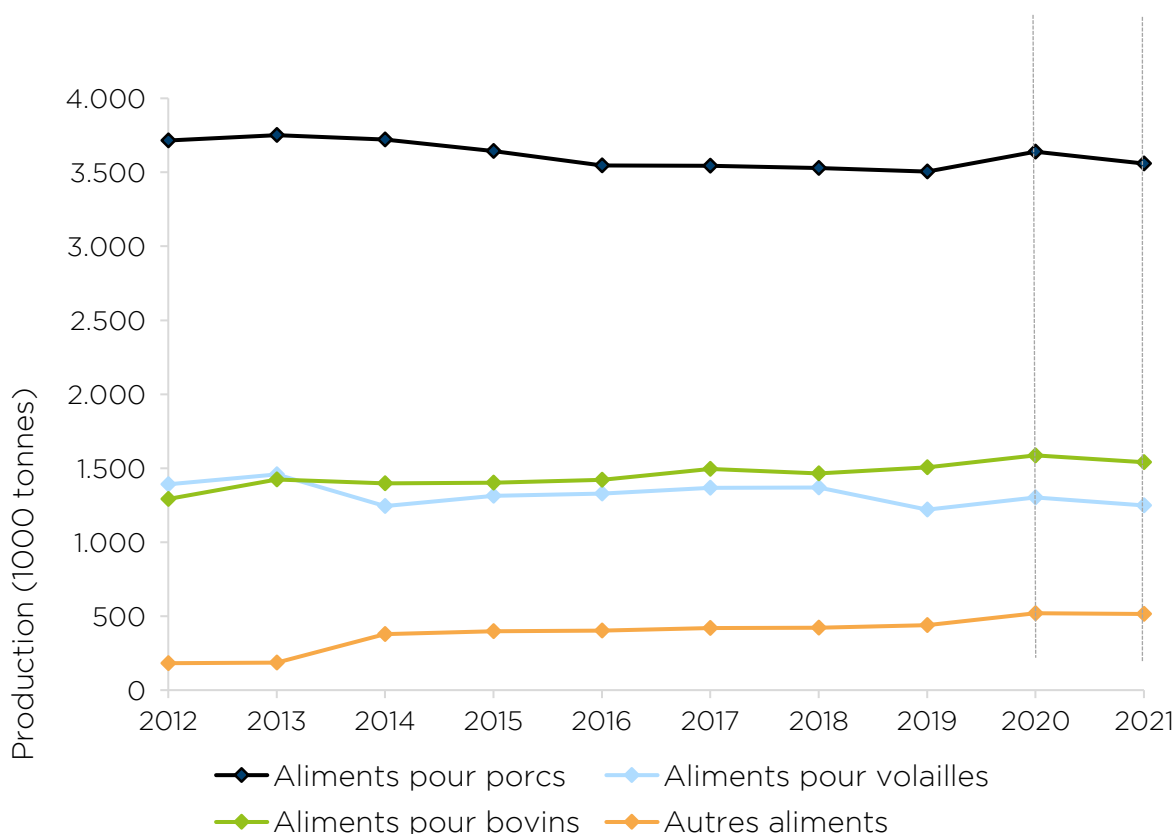


Figure 7 Évolution de la production d'aliments composés en Belgique par les membres de BFA (Source : BFA)⁷

⁷ Les aliments pour lapins et pour pigeons sont repris dans la catégorie « Aliments divers » depuis 2014, au lieu des aliments pour volailles. Ce changement explique la diminution constatée en 2014 pour les aliments pour volailles, d'une part, et l'augmentation des « aliments divers », d'autre part.

En 2021, 19 fabricants⁸ ont produit 243.000 tonnes de prémélanges et additifs en Belgique⁹. La production de prémélanges a régulièrement augmenté les 10 dernières années pour atteindre 269.000 tonnes en 2020, mais est retombée en 2021 aux niveaux de 2017. Les principales raisons de cette baisse sont :

- rechute après l'année record 2020 due au coronavirus (comportement d'accumulation en raison des problèmes logistiques);
- baisse du pourcentage d'inclusion (économies de coûts dues à des conditions de marché difficiles : hausse des prix des matières premières, crise porcine, ...);
- réduction des exportations vers les pays tiers (problèmes logistiques dus à la pandémie de coronavirus, mélange plus faible d'additifs en raison des prix élevés).

Une diminution de la production d'aliments pour animaux dans les années à venir (cf. problème d'azote) réduira probablement aussi la production de prémélanges et additifs.

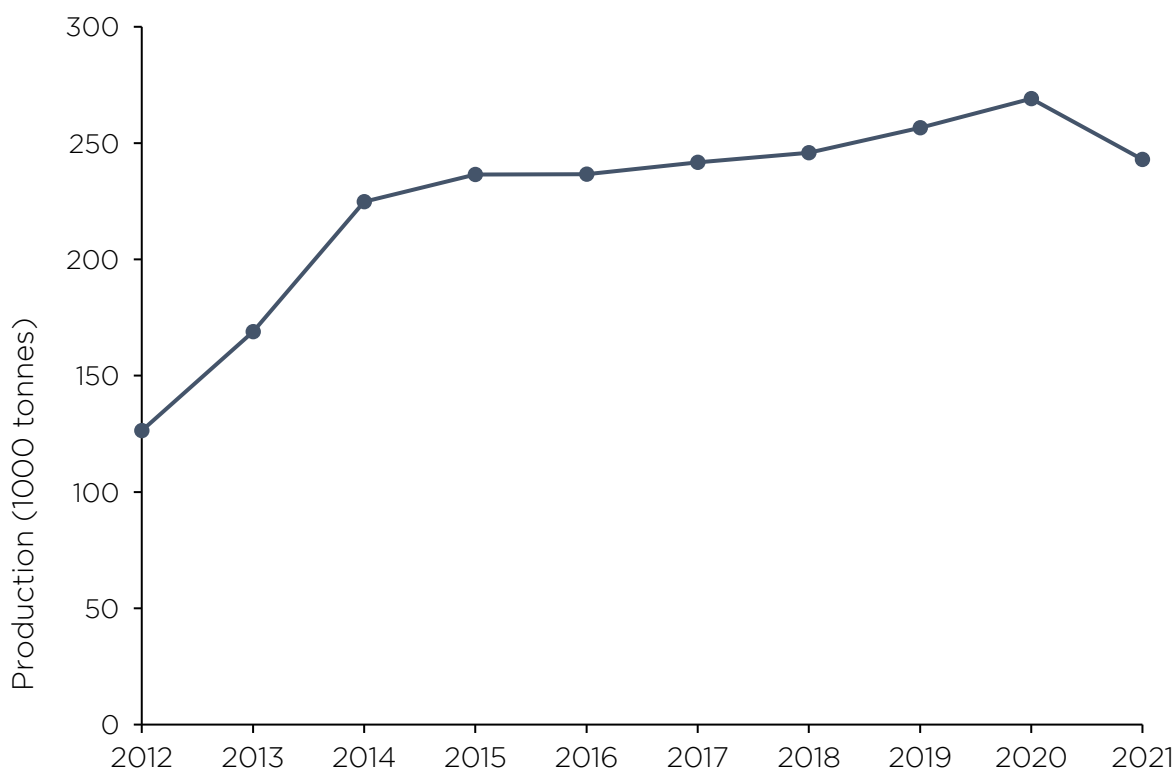


Figure 8 Production de prémélanges et additifs en Belgique par les membres de BFA (Source : BFA)

⁸ Sur les 19 fabricants belges qui produisent des prémélanges, deux fabriquent uniquement des prémélanges, deux autres fabriquent uniquement des additifs.

⁹ À partir de 2021, la production d'additifs est également incluse dans les statistiques. Elle concerne les additifs figurant dans le registre des additifs pour l'alimentation animale de l'Union européenne..

5. Production par type d'aliment pour animaux

En Belgique, un peu plus de la moitié (52%) des aliments composés qui sont produits sont des aliments pour porcs. Viennent ensuite les aliments pour volailles et pour bovins, avec respectivement 18% et 22,5%. Le groupe des aliments divers pour animaux comprend les aliments pour chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, aliments pour animaux de compagnie et pigeons.

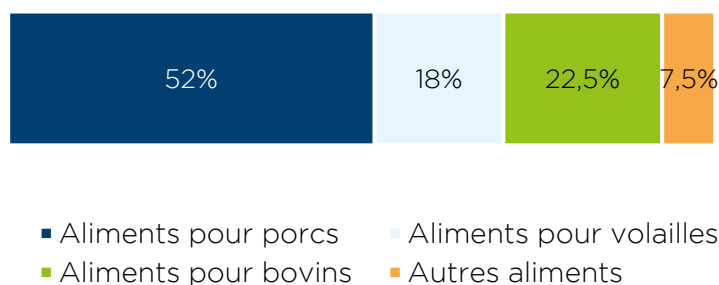


Figure 9 Répartition de la production en Belgique par les membres de BFA par type d'aliment pour animaux (Source : BFA)

Près de la moitié des aliments composés produits en Belgique sont des aliments pour porcs.

Aliments pour porcs

En 2021, 75 fabricants d'aliments pour porcs ont produit un total de 3.558.348 tonnes en Belgique. 59% des aliments pour porcs sont destinés aux porcs d'engraissement.

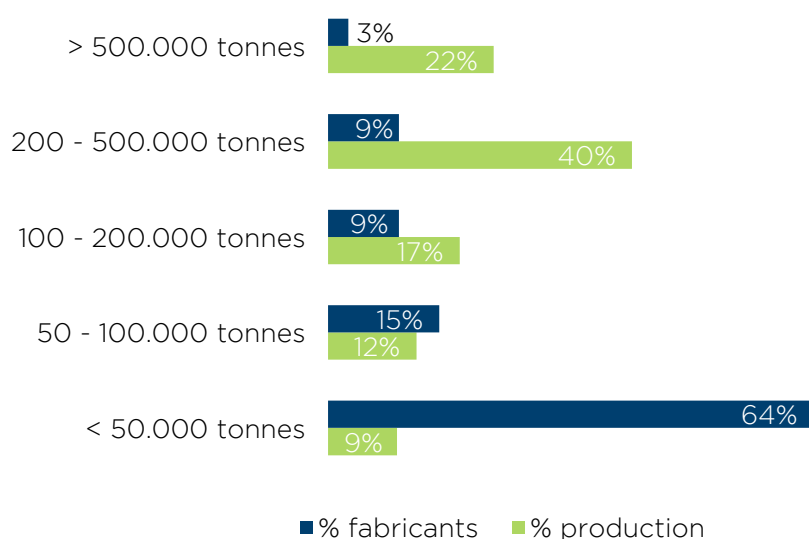


Figure 10 Répartition de la production en Belgique d'aliments pour porcs parmi les membres de BFA (Source : BFA)

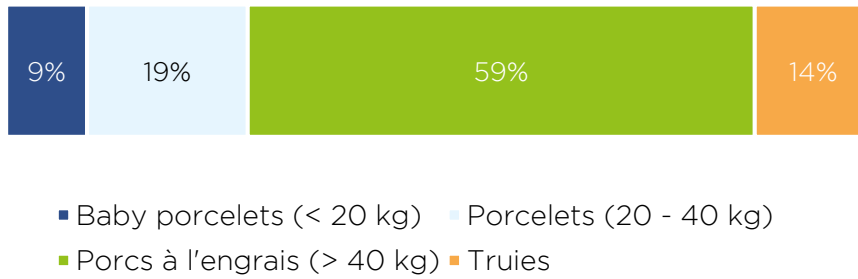


Figure 11 Production d'aliments pour porcs par type d'aliments pour porcs (Source : BFA)

Aliments pour volailles

En 2021, 53 fabricants d'aliments pour volailles ont produit un total de 1.248.858 tonnes en Belgique.

59% des aliments pour volailles concernent des aliments pour poulets de chair. Le secteur avicole belge est donc davantage axé sur les poulets de chair, plutôt que sur les poules pondeuses. La production d'aliments destinés à d'autres volailles (dindes, par exemple) ne représente que 4% de la production d'aliments pour volailles.

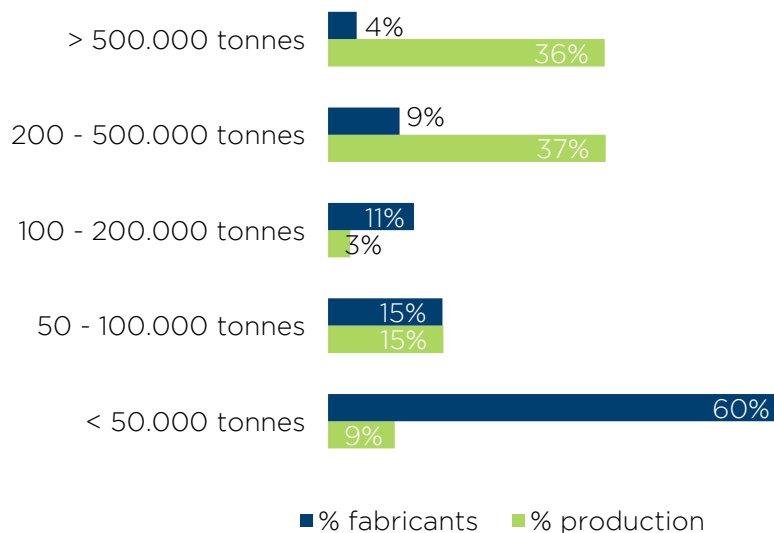


Figure 12 Répartition de la production en Belgique d'aliments pour volailles parmi les membres de BFA (Source : BFA)

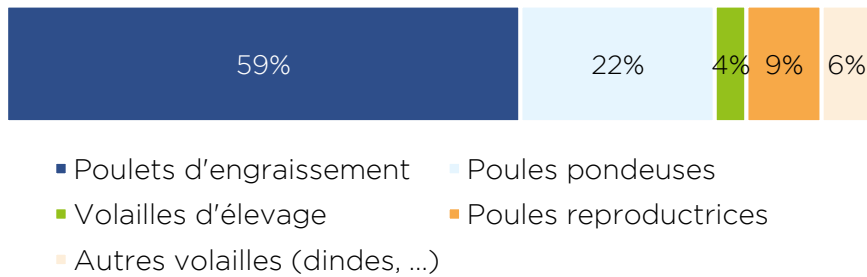


Figure 13 Production par type d'aliments pour volailles (Source : BFA)

Aliments pour bovins

En 2020, 87 fabricants d'aliments pour bovins ont produit un total de 1.539.862 tonnes en Belgique. Les principales entreprises (9%) représentent plus de 50% de la production totale d'aliments pour bovins.

50% des aliments pour bovins sont destinés au bétail laitier, et 30% au bétail viandeux.

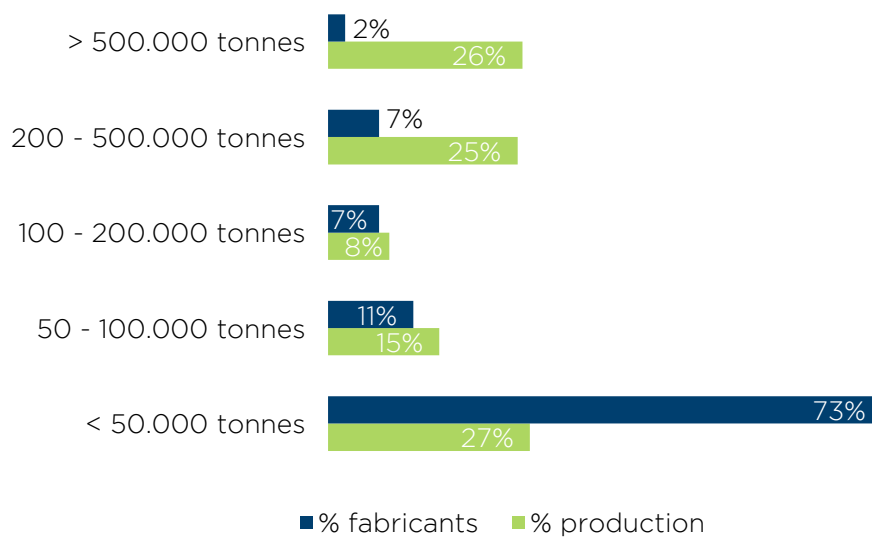


Figure 14 Répartition de la production en Belgique d'aliments pour bovins parmi les membres de BFA (Source : BFA)

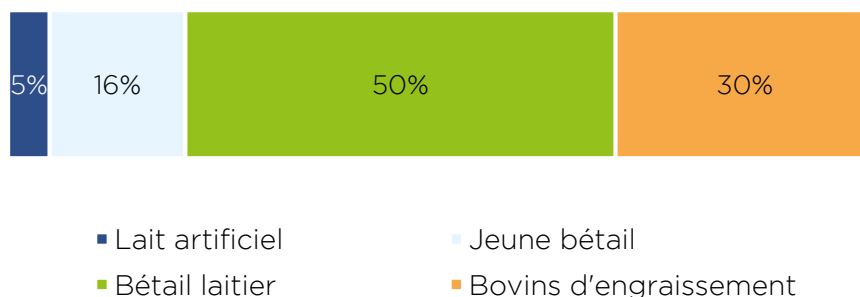


Figure 15 Production par type d'aliments pour bovins (Source : BFA)

Aliments divers

En 2021, 76 fabricants belges d'aliments divers ont produit un total de 514.208 tonnes. La catégorie « Aliments divers » reprend les aliments destinés aux chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, animaux de compagnie et pigeons.

Les 14 principales entreprises (19%) représentent 75% de la production totale d'aliments divers. 48% sont des « autres aliments pour animaux », principalement des animaux pour pigeons. 23% concernent des aliments pour animaux de compagnie, et 19% des aliments pour chevaux.

Verdeling andere voeders Belgische BFA-leden

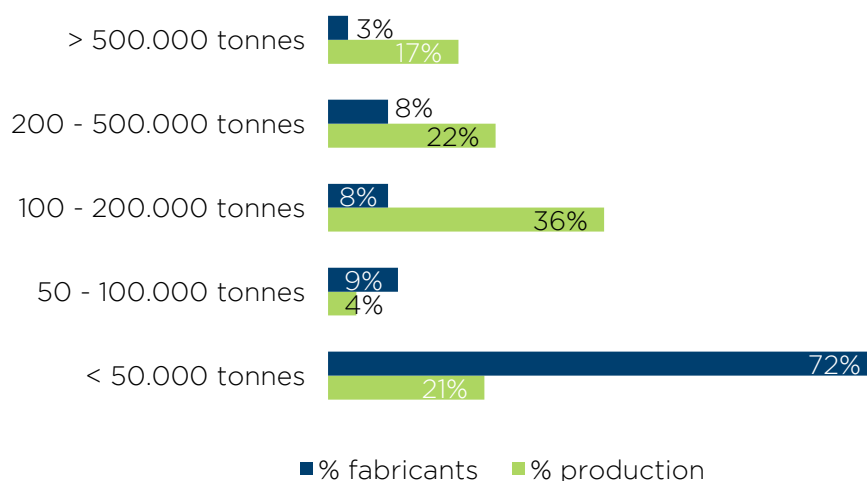


Figure 16 Répartition de la production en Belgique d'aliments divers parmi les membres de BFA (la catégorie « Aliments divers » reprend notamment les aliments destinés aux chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, animaux de compagnie et pigeons) (Source : BFA)

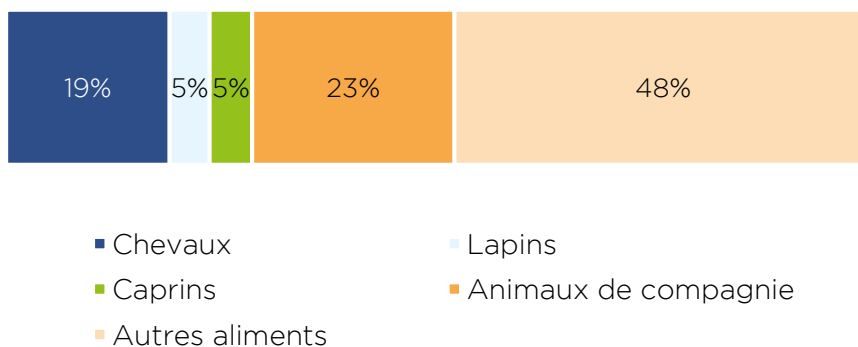


Figure 17 Production d'aliments divers par type d'aliment (la catégorie « Autres » reprend principalement les aliments pour pigeons) (Source : BFA)

22% des « aliments divers » sont destinés aux animaux de compagnie.

PRODUCTION HORS BELGIQUE PAR LES MEMBRES DE BFA

En 2021, 538.137 tonnes d'aliments composés et 5.047 tonnes de prémélanges ont été produits hors Belgique et écoulés sur le marché belge par les membres de BFA des Pays-Bas. Trois quarts (74%) des aliments composés étaient des aliments pour volailles, et un cinquième (19%) concernait des aliments pour porcs.

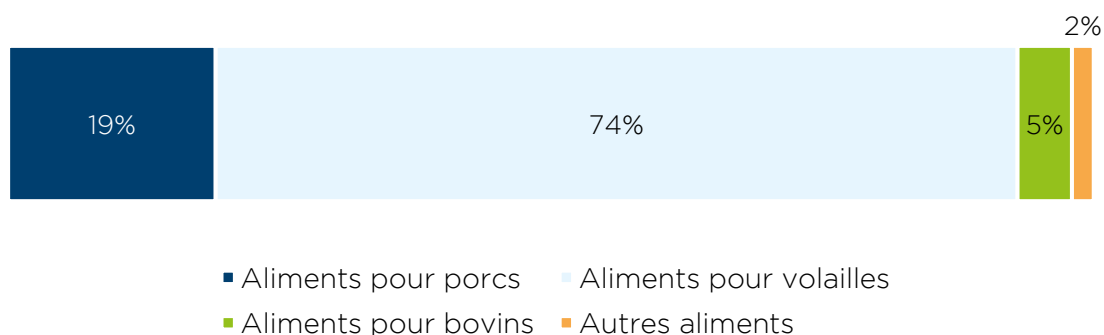


Figure 18 Répartition d'aliments pour animaux produits hors Belgique et écoulés sur le marché belge par les membres de BFA (hors prémélanges) (Source : BFA)

SECTEUR EUROPÉEN DE L'ALIMENTATION ANIMALE

1. Les 10 principaux pays producteurs

Les 10 principaux pays producteurs en Europe ont produit en 2021 143,5 millions de tonnes (+0,9% par rapport à 2020). Ces 10 dernières années, la Belgique figurait à la 8^e place.

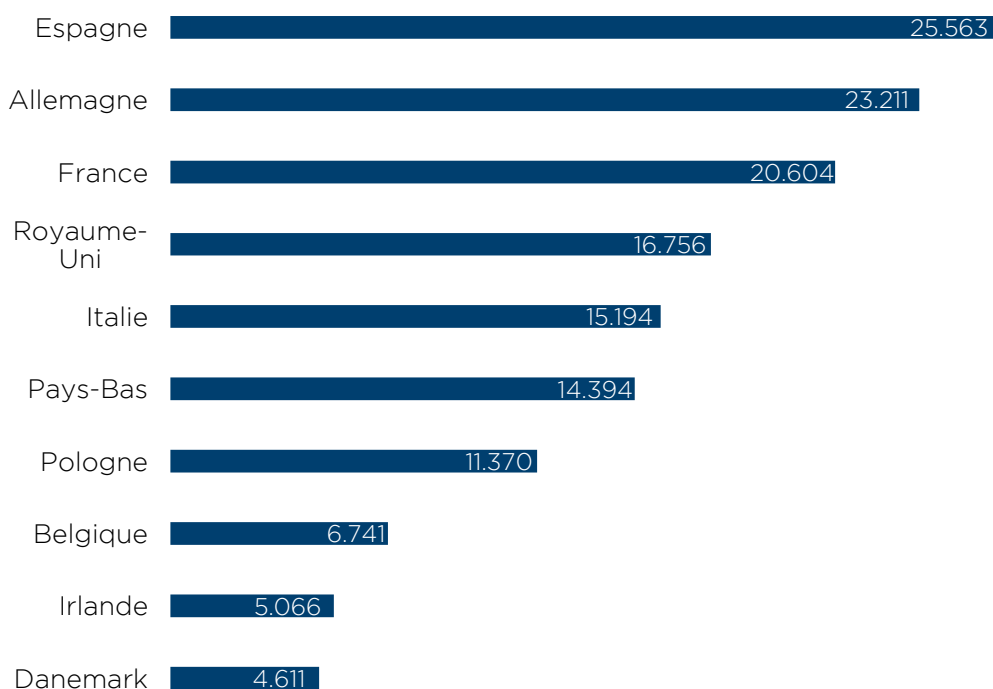


Figure 19 Production par les 10 principaux pays producteurs parmi les 28 pays de l'UE (1 000 tonnes) (Source : FEFAC)

En ce qui concerne la répartition par type d'aliment pour animaux, la **Belgique** peut être comparée au **Danemark**. Près de la moitié de la production d'aliments composés concerne des aliments pour porcs, et environ un quart sont des aliments pour bovins. C'est en Pologne que la part des aliments pour volailles est la plus importante (60%). La part des aliments pour volailles dépasse également 40% au Royaume-Uni, en France et en Italie notamment. C'est l'Irlande qui produit le plus d'aliments pour bovins, avec près de 66% de la production totale d'aliments composés.

Si l'on se base sur les chiffres globaux pour les 28 pays membres de l'UE, la part des aliments pour volailles et porcs est à peu près égale (respectivement 34% et 32%). La part des aliments pour bovins est 29%.

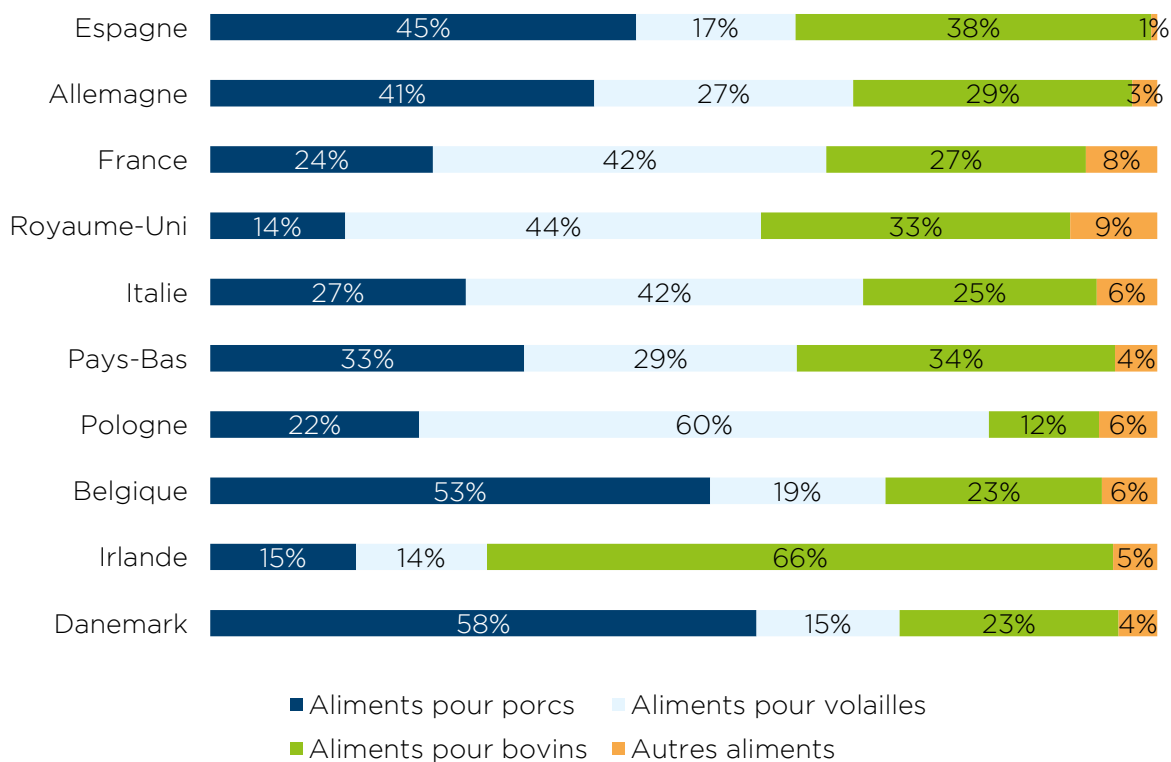


Figure 20 Répartition de la production d'aliments composés par type d'aliment pour animaux pour les 10 principaux pays producteurs (États membres) des 28 pays de l'UE en 2020 (Source : FEFAC)

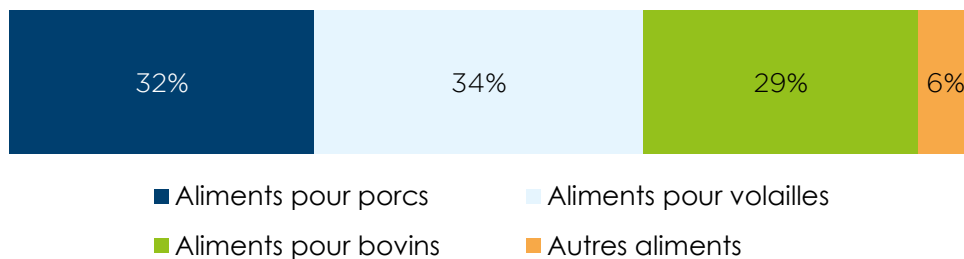


Figure 21 Répartition de la production d'aliments composés par type d'aliment pour les 28 pays de l'UE en 2020 (Source : FEFAC)

Nous figurons à la 8^e place du classement européen pour la 10^e année consécutive (l'UE de 28).

2. Importations vers la Belgique

En 2021, 1.745.930 tonnes d'aliments pour animaux¹⁰ ont été importés en Belgique. 68% provenaient des Pays-Bas, et 20% de France.

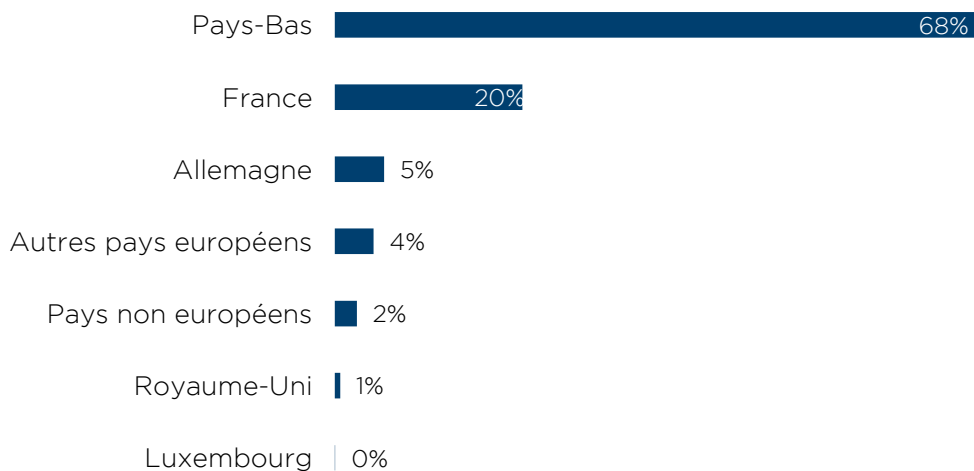


Figure 22 Importations vers la Belgique d'aliments pour animaux (Source : Banque Nationale de Belgique)

3. Exportations depuis la Belgique

En 2021, 1.353.691 tonnes d'aliments pour animaux ont été exportés de Belgique. 40% ont été exportés en France, et 23% aux Pays-Bas.

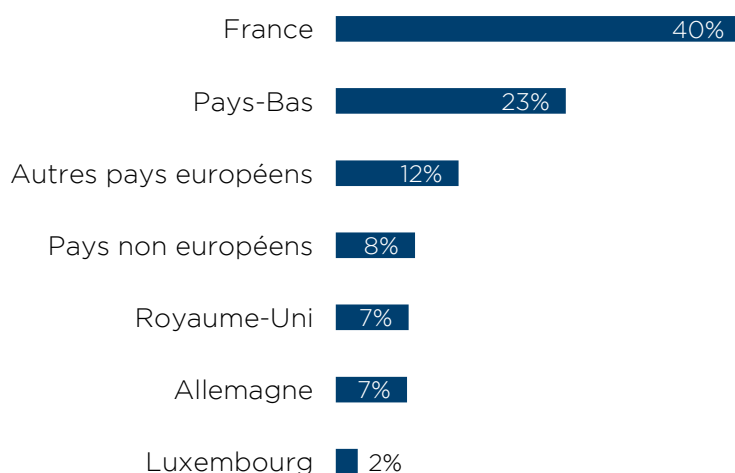


Figure 23 Exportations depuis la Belgique d'aliments pour animaux (Source : Banque Nationale de Belgique)

¹⁰ Chiffre calculé à partir des codes Intrastat 23091011 à 23099095 compris, dont les aliments pour chiens et chats, les produits dits « solubles » de poissons ou de mammifères marins, la pulpe de betterave en mélasse et les prémélanges.

Des chiffres plus détaillés par type d'aliment pour animaux sont disponibles pour la production en Belgique par les membres de BFA. 94% des aliments pour porcs produits en Belgique sont écoulés dans notre pays. La majorité des aliments pour volailles et pour bovins (> 80%) sont également écoulés en Belgique. La situation s'inverse pour les aliments divers et les prémélanges : plus de la moitié des aliments produits sont destinés à l'étranger. Ces produits possèdent typiquement une valeur ajoutée plus élevée.

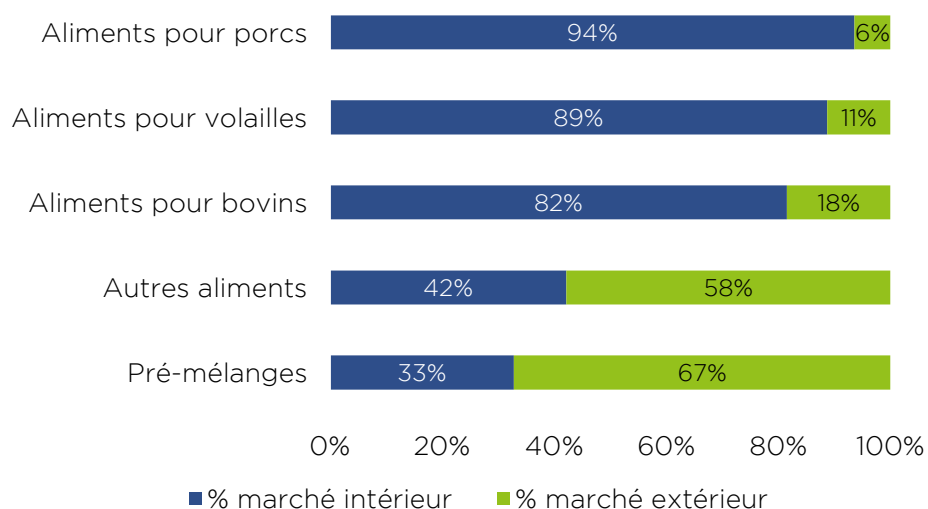


Figure 24 Répartition entre les ventes dans notre pays et à l'étranger pour la production belge de BFA (Source : BFA)

La Belgique importe et exporte des aliments pour animaux principalement avec ses pays voisins.

UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les derniers chiffres disponibles pour l'utilisation des matières premières remontent à 2020. En 2020, l'utilisation totale des matières premières¹¹ s'élevait à 8,26 millions de tonnes. Ces 5 dernières années, l'utilisation des matières premières était de 7,95 millions de tonnes en moyenne.

Près de la moitié des **matières premières transformées** sont des céréales (47%). Le blé, le maïs et l'orge représentaient 96% des céréales en 2020 (comme les 5 années précédentes). En 2020, nous avons enregistré la part la plus faible de blé (40 %) et la part la plus élevée d'orge (26 %) au cours des 10 dernières années. Une proportion plus élevée d'orge est ajoutée pour favoriser la santé intestinale.

¹¹ Fabricants d'aliments composés qui participent au plan d'échantillonnage sectoriel pour la sécurité alimentaire. Seules les matières premières sont reprises, donc pas les additifs, les prémélanges et les aliments complémentaires pour animaux.

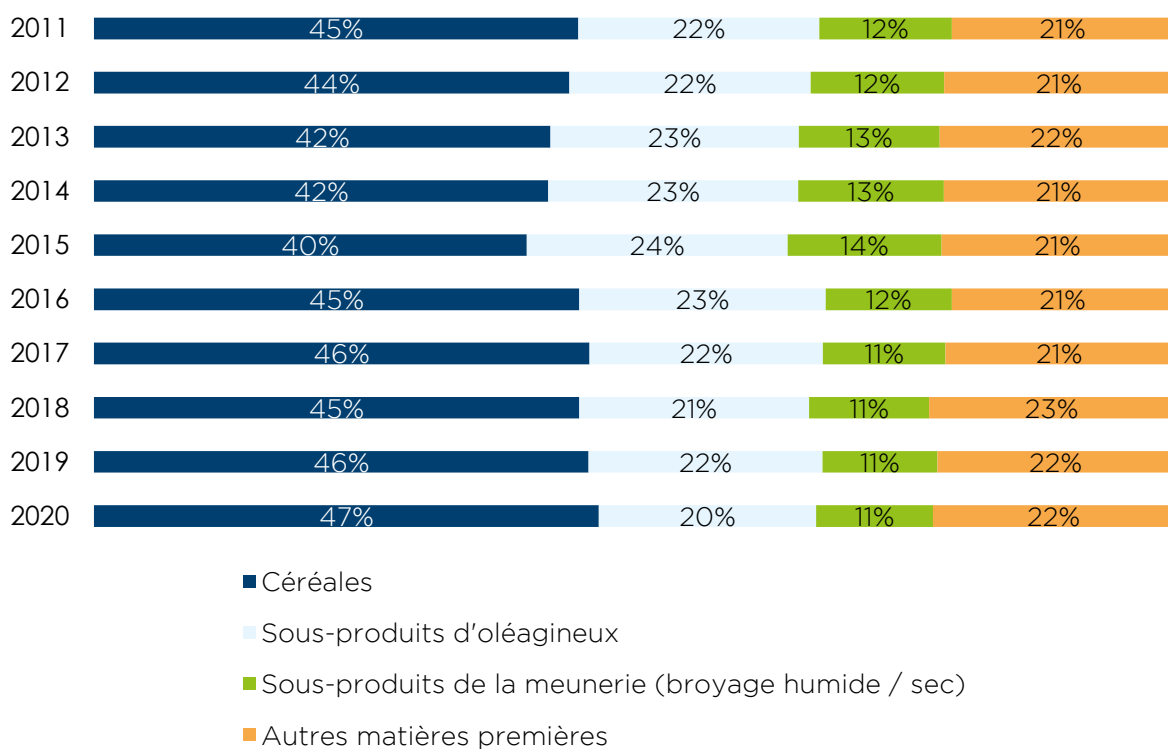


Figure 25 Utilisation de matières premières pour la production d'aliments pour animaux (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

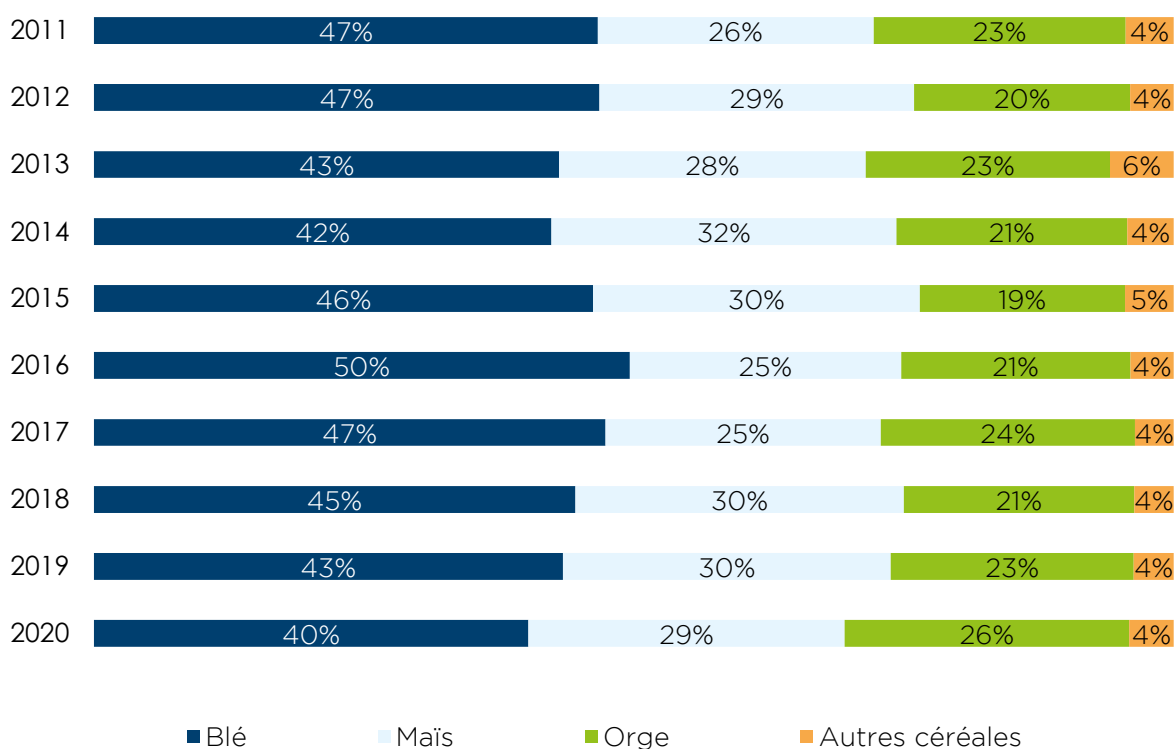


Figure 26 Utilisation de matières premières pour la production d'aliments pour animaux (la catégorie « Autres céréales » reprend notamment l'avoine, le seigle, le triticale et l'épeautre) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

42,7% des matières premières sont des **co-produits** issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire et à l'agriculture circulaire (pour en savoir plus, consultez la [charte de durabilité de BFA](#)). La part des co-produits a légèrement diminué par rapport à 2019 (43,9%). Ce chiffre devrait passer à 50 % d'ici 2030.

Presque la moitié des co-produits (47%) sont des **co-produits d'oléagineuses** (par exemple colza concassé, tourteaux de tournesol, soja concassé), et 25% sont des **produits céréaliers issus des meuneries** (son de blé). **Les préparations à base de sucre** (mélasse, par exemple) représentent 14% des co-produits. La part des différents co-produits est elle aussi restée relativement stable ces 10 dernières années.

42,7 % des matières premières sont des co-produits issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire et à l'agriculture circulaire.

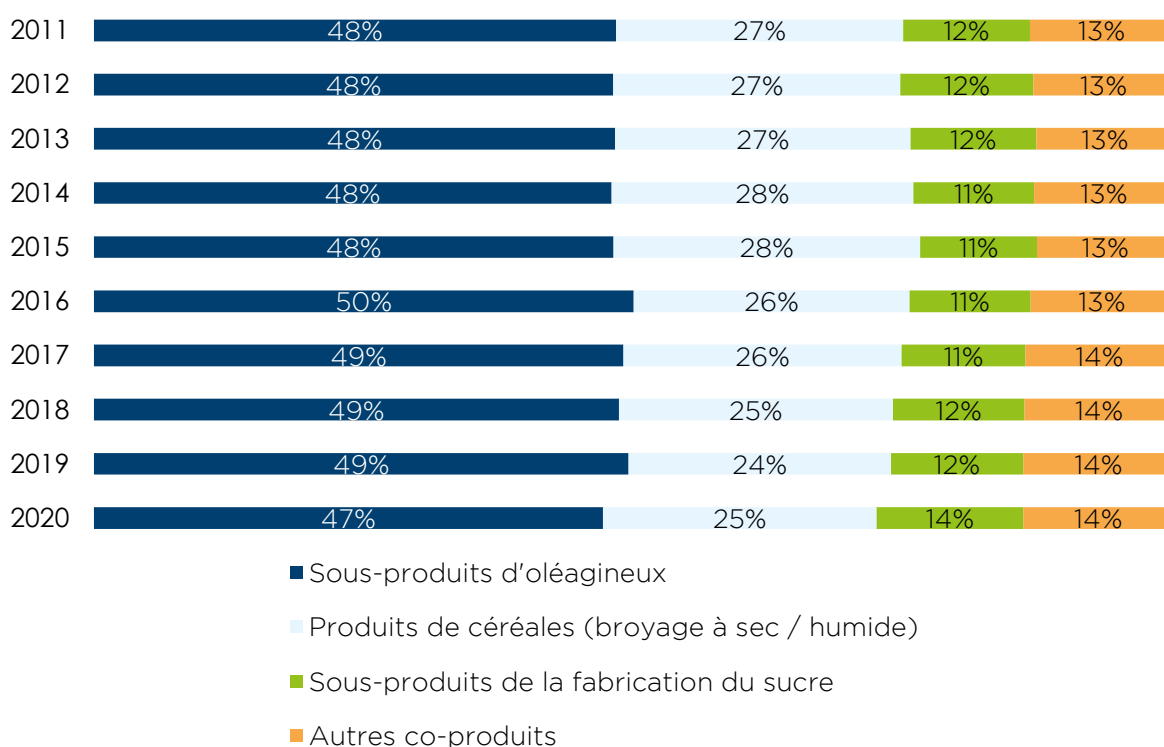


Figure 27 Utilisation de co-produits pour la production d'aliments pour animaux (les autres co-produits comprennent notamment des produits de boulangerie et pâtes alimentaires, des sous-produits de l'industrie des biocarburants et des sous-produits animaux) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

En 2020, quasiment **deux tiers des protéines** utilisées (63%) provenaient de sous-produits d'oléagineux, suivis par 17% de produits céréaliers issus des meuneries. Les oléagineux représentent 8,8% des protéines, les graines et légumineuses 3,8% et les sous-produits animaux 2,7%. Une augmentation est attendue dans ces deux

dernières catégories dans les années à venir avec le déploiement de la stratégie flamande pour les protéines et l'assouplissement du feedban¹².

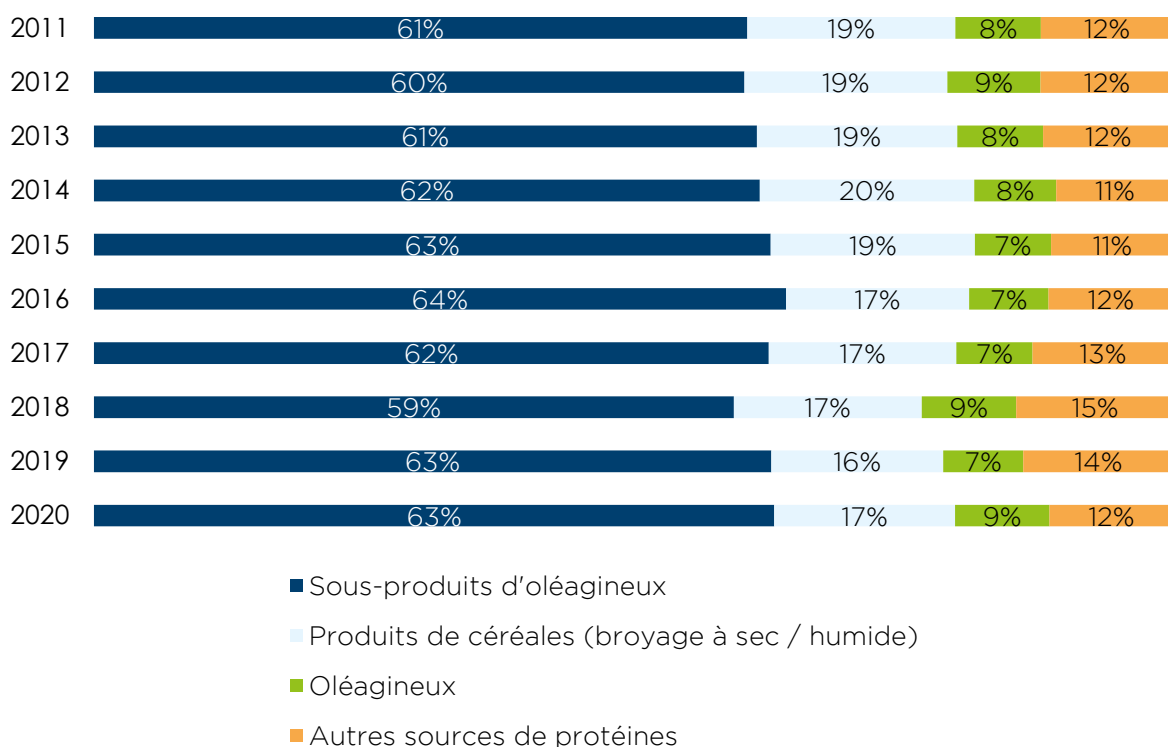


Figure 28 Sources de protéines pour la production d'aliments pour animaux (calcul basé sur le pourcentage moyen en protéines par groupe de produits. Les autres sources de protéines comprennent notamment les graines et les légumineuses, les sous-produits animaux et les sous-produits de l'industrie des biocarburants) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

¹² Le règlement 2021/1372 est entré en vigueur le 7 septembre 2021. Cette législation prévoit une nouvelle autorisation d'utilisation des protéines animales transformées (PAT) :

- PAT volailles dans l'alimentation porcine
- PAT porcs dans l'alimentation des volailles
- PAT d'insectes dans les aliments pour porcs et volailles
- Gélatine de ruminants dans l'alimentation des non-ruminants.

CONCLUSION – 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2021, le secteur a en effet dû faire face aux conséquences de la **pandémie de coronavirus**, la **hausse des prix des matières premières**, une crise profonde dans le secteur porcin et la présence de la **grippe aviaire**.

La production belge d'aliments composés (6,861 millions de tonnes¹³) a **diminué de 2,7%** en 2021 par rapport à 2020. Les ventes totales sur le marché belge par l'ensemble des membres de BFA sont restés stables par rapport à 2020 (+0,2%).

La Belgique figure à la **8^e place** du classement des principaux pays producteurs parmi les **28 pays de l'UE**, comme les années précédentes.

En 2020, l'utilisation totale des matières premières par les membres de BFA s'élevait à 8,26 millions de tonnes. Plus de **42,7%** de ces matières premières sont des co-produits issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire. Et ce n'est pas tout : le secteur des aliments composés s'est fixé pour objectif d'augmenter cette contribution à 50% d'ici 2030, un chiffre ambitieux !

¹³ Production des membres belges de BFA, hors prémélanges



Réduire les émissions de méthane

Le secteur agroalimentaire, en collaboration avec le gouvernement flamand, s'engage à réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 et ce, par rapport à 2016. Le secteur belge de l'alimentation animale atteindra la moitié de ce chiffre (13 %) d'ici 2025 grâce à des mesures spécifiques en matière d'alimentation animale.



Réduire l'empreinte écologique

D'ici 2022, BFA offrira à ses membres une formation sur la réalisation d'analyses du cycle de vie (LCA). Ceci permettra d'évaluer l'impact des matières premières et d'améliorer l'approche de réduction de notre empreinte écologique.



Produire de manière plus efficace sur le plan énergétique

En 2021, 2025 et 2029, BFA étudiera la consommation d'énergie des fabricants d'aliments pour animaux. Sur la base des résultats de ces études, BFA créera de meilleures pratiques en matière d'économies d'énergie qui seront communiquées à l'industrie de l'alimentation animale.



Réduire les agents pathogènes chez la volaille et les porcs

Tous les membres de BFA mettront en oeuvre le protocole de biosécurité évalué annuellement pour la volaille et les porcs d'ici 2021. BFA élabore une brochure destinée à tous les collaborateurs de l'industrie de l'alimentation animale, des chauffeurs aux représentants.



Une utilisation plus efficace des protéines

BFA indique la contribution nette de l'élevage belge à l'apport de protéines aux humains.



Production de viande avec moins d'aliments

La conversion alimentaire (standardisée) (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) des porcs et des volailles s'améliorera de 10 % d'ici 2028 par rapport à 2018.



Soja durable

D'ici 2030, tout le soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux (60% en 2022 et 75% en 2025) répondra aux directives de la FEFAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEFAC en matière de déforestation.



Réduire le nombre d'accidents du travail

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail (2021) et organisera des formations pour ses membres. D'ici 2022, BFA développera un système de contrôle pour suivre le nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, nous voulons réduire le nombre d'accidents du travail dans notre secteur de 10 % par rapport à 2022.



Moins d'émissions d'azote et de phosphore

Les membres de BFA continuent à réduire les émissions d'azote (N) et de phosphore (P_2O_5) dans la nature. Ils y parviennent en produisant au moins 3 millions de tonnes d'aliments pour porcs et volailles par an, conformément à la convention sur les aliments pauvres en nutriments. L'accord avec le gouvernement flamand limite la quantité de N et de P_2O_5 dans les aliments pour animaux.



Renouveler le plan d'action sur les sources de protéines alternatives

BFA et le gouvernement flamand renouvelleront ensemble le plan d'action sur les sources de protéines alternatives d'ici 2021. Le secteur de l'alimentation animale s'efforce de réduire les importations de soja en provenance de pays non européens et de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives.



Stimuler l'économie circulaire

D'ici 2030, 50 % des matières premières utilisées dans l'industrie belge de l'alimentation animale proviendront des sous-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Chaque membre de BFA reçoit chaque année un aperçu de son utilisation de sous-produits par rapport à la moyenne du secteur.



0 % d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux

D'ici 2030, les membres de BFA veulent arriver à produire des aliments pour animaux avec 0% d'antibiotiques, avec une réduction de 65 % d'ici 2022 et de 75 % d'ici 2024. Dans chaque cas par rapport à l'année de référence 2011.